



Conseil d'administration

Séance du 13 mars 2024

8. Approbation du compte financier 2023 et affectation du résultat

Le conseil d'administration du Crous de Strasbourg,

Vu :

- le code de l'éducation, notamment le 2° de l'article R. 822-16,
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 202 et 210 à 214 ;
- l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes

Après avoir entendu :

- le rapport de Mesdames Sophie ROUSSEL, directrice générale du Crous de Strasbourg et Nathalie ERITZIAN, responsable du service budget et contrôle de gestion,
- le rapport de Madame Aurore DUSSOURD, agent comptable du Crous de Strasbourg,
- le rapport de Monsieur Alexis ENGEL, contrôleur budgétaire régional ;

ARRÊTE

1°) les éléments d'exécution budgétaire suivants pour l'exercice 2023 :

- 440,13 ETPT, dont 437,08 ETPT sous plafond, 3,05 ETPT hors plafond
 - 57 364 026.96 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 19 511 186.35 € personnel
 - 20 662 370.60 € fonctionnement
 - 17 190 470.01 € investissement
 - 61 474 128.44 € de crédits de paiement dont :
 - 19 511 186.35 € personnel
 - 21 849 359.50 € fonctionnement
 - 20 113 582.59 € investissement
 - 55 093 763.38 € de recettes
 - - 6 380 365.06 € de solde budgétaire

2°) les éléments d'exécution comptable suivants pour l'exercice 2023 :

- - 8 047 059.02 € de variation de trésorerie
- 2 027 493.87 € de résultat patrimonial
- 4 042 666.67 € d'autofinancement
- - 7 324 264.88 € de variation de fonds de roulement

3°) Le conseil d'administration du Crous de Strasbourg décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 à hauteur de 2 027 493,87 € en réserves au compte 10682.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.



Résultat du vote :

Nombre de participants au vote : 26

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 5

Fait à Strasbourg, le 13 mars 2024

La présidente du conseil d'administration,
Madame Véronique PERDEREAU

Rectrice déléguée pour l'Enseignement supérieur,
la Recherche et l'Innovation
Région académique Grand Est